

6^e Festival national du court métrage Handica-APICIL

28, 29, 30 mai 2013

UGC Ciné Cité Internationale • Lyon



Tous acteurs ! Tous spectateurs !

Vous avez réalisé
un court métrage
sur le handicap,
ce festival
est le vôtre !



Informations et inscriptions
du 1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2013

www.festival-handica.fr



Vous avez réalisé un court métrage sur le handicap, ce festival est le vôtre !

Tous acteurs ! Tous spectateurs !

Objectifs du Festival

- **Sensibiliser** le plus grand nombre sur le thème du handicap, à travers des courts métrages illustrant notamment les réalités et les représentations du handicap dans notre société.
- **Valoriser** toute création audiovisuelle (fiction, documentaire, témoignage...) portant sur le thème du handicap.
- **Valoriser** la créativité des personnes handicapées.
- **Promouvoir** des réalisateurs professionnels ou non professionnels ayant choisi de représenter à l'écran les situations de handicap.

Les réalisateurs et producteurs participants peuvent être :

- Des personnes physiques.
- Des associations et des institutions spécialisées.
- Des agences de presse.
- Des sociétés de production.
- Des personnes morales ou juridiques ayant un statut ou un rôle de producteur ou de réalisateur.

Quatre catégories sont proposées aux candidats :

- **Essai** : Toute forme audiovisuelle (expérimentale, non narrative...) évoquant une situation de handicap ou un handicap spécifique.
- **Fiction** : Œuvre audiovisuelle retraçant une histoire fictive, imaginée.
- **Témoignage-Documentaire** : Œuvre audiovisuelle mettant en scène un fait vécu par des personnes handicapées ou leurs proches, avec ou non analyse de cette situation singulière.
- **Communication** : Œuvre audiovisuelle ayant pour but de sensibiliser un ou des publics sur un ou plusieurs aspects d'un handicap spécifique (déficience) ou d'une situation de handicap (travail, vie quotidienne, éducation, loisirs...).

Les prix de l'édition 2013

Le jury du Festival national du court métrage Handica-Apicil décernera le **Grand Prix** du Festival, ainsi que les prix des catégories **Essai, Fiction, Témoignage-Documentaire et Communication**.

Le public décernera par vote le **Prix du Public**, lors d'une soirée organisée à Lyon le 28 mai 2013.

Les lauréats recevront un trophée remis par les membres du jury, lors d'une soirée organisée à Lyon le 30 mai 2013.

Le palmarès de l'édition 2013 fera l'objet d'une édition DVD diffusée par le festival et sur le site internet. Les médias partenaires du Festival soutiendront la promotion des films primés.

Autour de la sélection

Des programmations thématiques seront proposées au jeune public, aux scolaires et au public adulte, du 28 au 30 mai 2013. Elles se dérouleront à l'UGC Ciné Cité Internationale • 69006 Lyon.

Le Festival sera également présent sur le Salon Handica, du 5 au 7 juin 2013 à Eurexpo Lyon • 69680 Chassieu. Les films primés seront diffusés dans un espace dédié du Salon.



Le jury

Le jury du Festival national du court métrage Handica-Apicil est composé de personnalités de l'audiovisuel, du monde du handicap, d'écrivains, de journalistes, de parents d'enfants handicapés..., ainsi que de partenaires.

Parmi les membres des jurys précédents : **Myriam Boyer** (comédienne,

réalisatrice), **Catherine Cabrol** (*photographe, cinéaste*), **Olivier Grim** (*chercheur et enseignant*), **Luc Hernandez** (*journaliste et critique de cinéma*), **Disiz Peter Punk** (*romancier, chanteur*), **Mireille Saliba** (*Groupe Apicil*), **Claude Simonnot** (*médecin, fondateur de Handicap International*), **Jean-Pierre Sinapi** (*réalisateur*)...

Le site internet

www.festival-handica.fr



Suivez l'actualité du festival au jour le jour. Toute l'année, utilisez les outils de sensibilisation mis à disposition :

- La vidéothèque regroupant près de 500 courts métrages des éditions précédentes.
- Les programmes pédagogiques à destination des primaires, collèges et lycées.

Informations et inscriptions à la 6^e édition
du Festival national du court métrage Handica-Apicil :
www.festival-handica.fr

L'équipe

Président de l'Association du Festival
National Handica-Apicil :

Éric Jeantet

Délégué général :

Gilles Barbier

Coordination générale :

Sylvia Sommella

Direction artistique :

Pascal Dreyer, Vincent Raymond

Envoi postal des films

1^{er} octobre 2012 au 31 mars 2013.

(Le cachet de la poste faisant foi).

**Festival national du court
métrage Handica-Apicil**
59, rue de l'Abondance
69003 Lyon • France

Tél. : 04 37 44 39 70

Fax : 04 78 89 79 30

e-mail : info@festival-handica.fr

Le palmarès 2011

Grand Prix :

Et moi pour ma pomme

Réalisé par Georgis Grigorakis
(Grèce)

Prix du Public, Prix du meilleur court
métrage Témoignage-Documentaire :

Le nouveau est-il une bonne nouvelle ?
Réalisé par Christian Gaudaré
(France)

Prix du meilleur court métrage Fiction
Aglée

Réalisé par Rudi Rosenberg
(France)

Prix du meilleur court métrage
Communication et Essai :

J'en crois pas mes yeux

Réalisé par Henri Poulain -
OLR Production / Les Raconteurs
(France)

Mention spéciale du jury :

La psychiatrie court les rues
Réalisé par Marianne Estèbe
(France)

Règlement

Article 1 • Organisation

Le Festival national du court métrage Handica-Apicil est organisé par l'Association du Festival National Handica-Apicil, domiciliée au 59, rue de l'Abondance • 69003 Lyon • France. Tél. : 04 37 44 39 70 Fax : 04 78 89 79 30 E-mail : info@festival-handica.fr

Article 2 • Dates et Lieux

Le Festival national du court métrage Handica-Apicil se tiendra du 28 au 30 mai 2013 à l'UGC Ciné Cité Internationale • 69006 Lyon. Le Festival sera également présent sur le Salon Handica, du 5 au 7 juin 2013, à Eurexpo Lyon • 69680 Chassieu.

Article 3 • Objectifs

Le Festival national du court métrage Handica-Apicil a pour objet de sensibiliser le plus grand nombre sur le thème du handicap à travers des courts métrages (Essai, Fiction, Témoignage-Documentaire, Communication) illustrant notamment les réalités et les représentations du handicap dans notre société.

Article 4 • Conditions et critères de participation

Seuls peuvent participer les films répondant au moins à l'un des critères suivants :

- Avoir comme thème le handicap.
- Avoir des personnes handicapées comme acteurs.

Les participants, lors de l'inscription, devront mentionner si les œuvres présentées sont signées par des :

- Prestataires ou des professionnels de l'audiovisuel.
- Institutions et associations.
- Non professionnels.

Les participants, lors de l'inscription, devront préciser dans quelle catégorie ils inscrivent leur œuvre :

- Essai : catégorie libre accueillant des formes expérimentales et innovantes, ne se retrouvant pas dans les catégories suivantes.
- Fiction : film retraçant une histoire fictive, imaginée.
- Témoignage-Documentaire : film mettant en scène un fait vécu par des personnes handicapées, leurs proches ou des professionnels du handicap.
- Communication : production audiovisuelle (institutionnelle, publicitaire...) à vocation interne ou externe.

L'inscription dans une catégorie est indicative. Le Festival se réserve le droit de requalifier la catégorie d'inscription d'un film si elle ne correspond pas aux critères précédemment cités.

Les films doivent être présentés, pour la sélection et la diffusion, sur support DVD exclusivement en langue française et/ou sous-titrés. De manière générale, il est fortement conseillé que les films de langue française soient également sous-titrés, afin d'en faciliter l'accès à tous les publics.

La durée des films ne doit pas excéder 26 minutes.

Les films devront parvenir au Festival sur support DVD sous l'un des for-

mats suivants : .wmv (Windows Media Video) - avi (Audio Video Interleave) - .flv (Flash Video) - .mpeg (MPEG) - .mov (QuickTime).

Le non respect de l'un de ces critères entraînera le retrait du film de la compétition.

Article 5 • Inscription

Les candidatures doivent être impérativement déposées entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 mars 2013.

Les courts métrages doivent avoir été réalisés entre le 1^{er} juin 2011 et le 31 mars 2013.

Toute candidature doit être accompagnée :

- Du bulletin d'inscription dûment complété.
- Du film (DVD seulement, conservé par le Festival pour ses archives).
- D'une photo illustrant le film (libre de droits, haute définition, utilisable par le Festival et la presse).

Les films non parvenus avant la date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) ne pourront pas être retenus pour la présélection.

Les dossiers doivent être adressés à : Festival national du court métrage Handica-Apicil 59, rue de l'Abondance 69003 Lyon • France

Article 6 • Sélection

La présélection des films par la direction artistique du Festival aura lieu en avril 2013. Les participants et les nominés seront informés, par

e-mail, de la présélection, au plus tard le 15 mai 2013.

La direction artistique présentera cette présélection au jury qui se réunira en avril 2013. Les lauréats des prix, à l'exception de celui du Public, seront informés dans les 48 heures ouvrées. Le lauréat du Prix du Public sera informé dans les 24 heures ouvrées.

L'organisation du Festival désigne les membres du jury.

Article 7 • Prix

Six prix sont décernés.

Le jury détermine cinq prix : Le Grand Prix, le Prix Essai, le Prix Fiction, le Prix Témoignage-Documentaire, le Prix Communication.

Le public, lors d'une projection pré-festival organisée à Lyon le 28 mai 2013, votera pour le Prix du Public. Les prix seront remis lors d'une soirée organisée à Lyon le 30 mai 2013. À cette occasion, les lauréats recevront un trophée et verront leur film diffusé sur le Salon Handica, qui se déroulera du 5 au 7 juin 2013 à Eurexpo Lyon. Le Grand Prix est doté de la somme de 2 500 € (deux mille cinq cents euros), le Prix du Public de 1 000 € (mille euros), et les autres prix de 500 € (cinq cents euros).

Le palmarès fera l'objet d'un communiqué de presse.

Article 8 • Diffusion des courts métrages

La participation au Festival national du court métrage Handica-Apicil implique l'autorisation de diffusion de la durée totale du film ou de sa

bande annonce. Les auteurs et producteurs des films inscrits (et particulièrement les lauréats) s'engagent en outre à autoriser la diffusion, par l'organisation du Festival, de leurs œuvres pour les opérations de sensibilisation et de communication auxquelles le Festival est associé. L'organisation du Festival s'engage à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles, de communication, et non commerciales. Les participants acceptent ainsi que l'œuvre adressée au Festival soit intégrée à la vidéothèque du Festival, mise en ligne sur le site internet du Festival (www.festival-handica.fr) et sur tout site d'hébergement de vidéos reconnu (Dailymotion, YouTube...), dans le cadre d'opérations de sensibilisation organisées par le Festival en collaboration avec ces médias.

Article 9 • Assurance, transport, perte et détérioration

Les frais de transport et d'assurance des films sont à la charge de leur propriétaire. En cas de perte ou de détérioration d'un film, la responsabilité du Festival ne pourrait être engagée.

Article 10 • Arbitrages et décisions

Le Président et/ou le Délégué général du Festival ont le pouvoir de régler tous les cas non prévus dans le règlement. La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.